

LEGENDE

LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m ²]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de filot [ares]
	max.	min.	max.	min.	
surface de scellement du sol [m ²]	max.	min.	max.	min.	type et nombre de logements
	min.	max.	min.	max.	
type de toiture					hauteur des constructions
type, disposition et nombre de constructions					

Délimitation du PAP

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux plein
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous comble
- +1, 2...S nombre d'étages en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions

- x-mi - maisons isolées
- x-mj - maisons jumelées
- x-mb - maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%<-z%) toiture à x versant, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des Immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Dénomination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Dénomination des lots / îlots

- min x % pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- x % y % pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x % pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Dénomination des lots / îlots

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou à haute tige projeté / arbre à moyenne ou à haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de paysage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

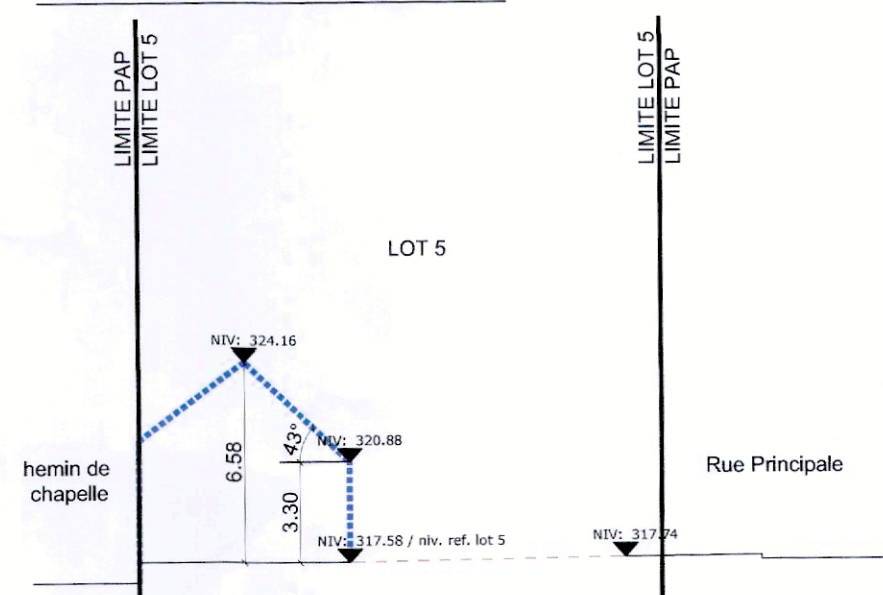
Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

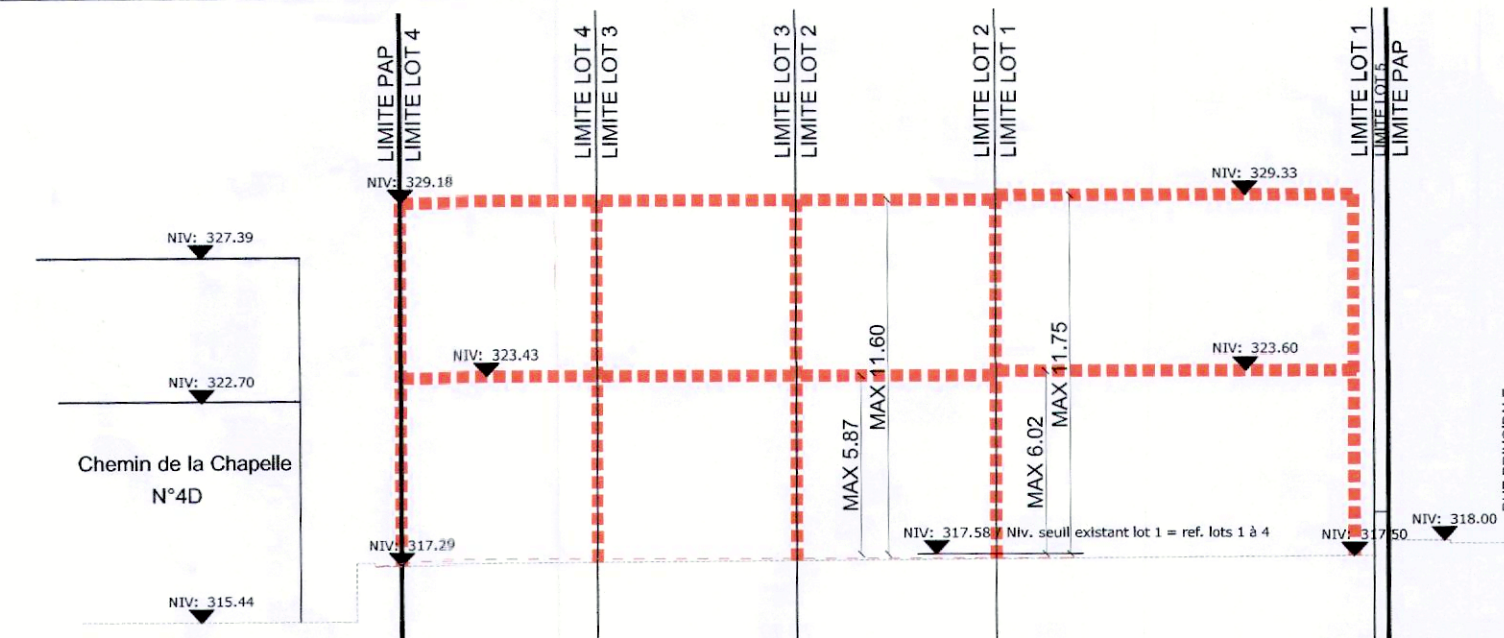
LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- limites de surfaces constructibles pour loggia
- surfaces avec revêtement perméable à l'eau
- réseau d'égouttage eaux mixtes existant
- réseau d'égouttage eaux usées existant
- réseau d'égouttage eaux pluviales existant
- réseau d'égouttage eaux mixtes projeté
- réseau d'égouttage eaux usées projeté
- réseau d'égouttage eaux pluviales projeté
- réseau de drainage projeté
- fossé à ciel ouvert (eaux pluviales)
- fossé / cunette / rigole à ciel ouvert (eaux pluviales)
- caniveau à grille (eaux pluviales)
- avaloir (eaux pluviales)
- grille de reprise (eaux pluviales)
- ouvrage de contrôle des eaux pluviales
- gabarit à sauvegarder

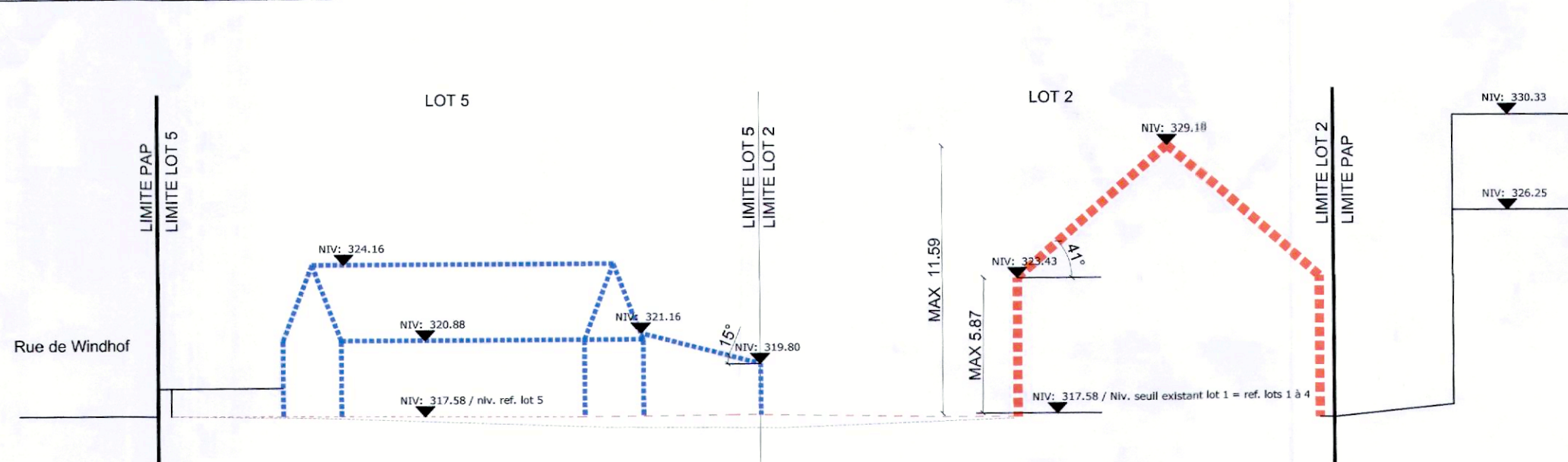
COUPE AA - Ech: 1/250



COUPE CC - Ech: 1/250



COUPE BB - Ech: 1/250



PLAN D'IMPLANTATION - Ech: 1/250



Zone du PAG en vigueur:
- Zone centrale à caractère rurale

Zone du nouveau PAG:
- MIX-v
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Dispositions spécifique relatives à la protection des sites et monuments nationaux

référence: 1902/148C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 25/07/2021
La Ministre de l'Intérieur
Taina Boffard

Ce plan ne vaut pas plan à l'acte
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

COEFFICIENTS

LOT	Surface (ares)	1	2	3	4	5
LOT 1	3.34 ares	160	448			
LOT 2	1.59 ares	76	213			
LOT 3	1.60 ares	75	210			
LOT 4	1.49 ares	75	210			
LOT 5	4.52 ares	140	440			

	Coefficients du PAG	Coefficients du PAP
COS	0.45	0.42
CUS	1.00	0.97
CSS	0.80	0.80
DL	32	31.82

SUPERFICIES DES ESPACES PUBLICS/PRIVES

Terrain brut: 0.1257 ha / 100.00%
Terrain net: 0.1254 ha / 99.76%
Terrain cédé: 0.0003 ha / 0.24%

Répartition des surfaces cédées:
Surface destinée à la mobilité douce: 0.0003 ha

Fond de plan: © ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014) - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Date	Indice	Description
29/03/2021	F	Modification suite avis de la cellule du 27/01/2021
12/11/2020	E	Correction de la superficie nette dans le tableau
01/10/2020	D	Modification des coefficients du PAG suite à la mise en saisine du nouveau PAP
30/10/2019	C	Corrections plan
25/10/2019	B	Mise à jour pour mise en procédure
18/09/2019	A	Mise à jour pour mise en procédure

PROJET		PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 'Rue PRINCIPALE' à GOEBLANGE - Commune de KOERICH	
MAITRE DE L'OUVRAGE		M. et Mme MEYERS-HAAS	
OBJET			
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER			
CONCERNE			
PLAN DES PRESCRIPTIONS			
PHASE	MISE EN PROCEDURE PAP	N° PLAN	RED483-3-01-AUT-PLANS-101
DESSIN	FPE	CONTRÔLE	R.E.
DATE INITIALE	21.07.2018	N° CADASTRAL	864/3546
DATE VERSION	29.03.2021	FORMAT	594*590
FOND DE PLAN:	levé topo et mesurage officiel - BEST TOPO	ECHELLE	1/250
INDIC		PAGE	77

bered
solutions

solutions
71, rue Michel Thilges
L-9573 WITZ
Tel. +352 958096
roland.esch@bered.lu
Fax. +352 269500 85

web: www.bered.lu

energy
2, place de l'Hôtel de Ville
L-9087 Ettelbruck
Tel. +352 268102 47
Fax. +352 268774 61